

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-00020

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **6 aout 2024, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

### Nature et effets

- La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser une marge de recul latérale de 1,6 mètres (5,24 pieds) au lieu de la marge de recul latérale requise de 5 mètres (16,40 pieds) pour un bâtiment principal.

### La réglementation en vigueur

- Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532, à l'article 4.3.2, grille a), dans la zone AF-17, la marge de recul latérale minimale exigée pour un bâtiment principal est de 5 mètres (16,40 pieds).

### Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 3 988 483 du cadastre du Québec, sise au 2918, route 112, dans la zone AF-17.

### Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 6 aout 2024, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 19 juillet 2024

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James Lacroix-Langlois